

N°2026-024

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation :

13/04/2026

Date d'affichage de la convocation :

13/04/2026

L'an deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par Madame BUSIPELLI-BEYRIES Virginie, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents: Mesdames et Messieurs : BATMALE, BEAUVIVRE, BELOTTI, BIANCHI, BISSUEL, BOUDÉ, CASTAY, FABE, FARGUES, JOUSSEINS, LACOUR, LAGARDE, MUR, NAVE, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absent excusé: Monsieur DALL'AVA.

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2025 COMMUNE DE CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Joël BOUDE vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 980 351,54 €.
	Réalisé :	1 301 195,76 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.
Recettes	Prévus :	1 980 351,54 €.
	Réalisé :	2 424 853,51 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.

Investissement

Dépenses	Prévus :	1 377 707,07 €.
	Réalisé :	817 545,73 €.
	Reste à réaliser :	216 396,02 €.
Recettes	Prévus :	1 377 707,07 €.
	Réalisé :	824 972,12 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	1 123 657,75 €.
Investissement :	7 426,39 €.
Résultat global :	1 131 084,14 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 24 avril 2026
La Maire,
V. BUSIPELLI-BEYRIES

